

boisseaux, mais ce chiffre ne sera atteint qu'avec le concours de tous les pays importateurs signataires du pacte. L'accord vaut pour quatre ans. Les prix maximum et minimum sont déterminés pour chaque année: \$1.50 à \$1.80 en 1949-1950; \$1.40 à \$1.80 en 1950-1951; \$1.30 à \$1.80 en 1951-1952; et \$1.20 à \$1.80 en 1952-1953. Ces prix sont fixés en monnaie canadienne, au boisseau, et conformément à l'ordonnance sur la parité du dollar canadien du 15 mars 1949, pour le blé n° 1 Nord en magasin à Fort-William. La part du Canada aux exportations garanties, basée sur les 456 millions de boisseaux d'importations garanties, s'établit à 203 millions de boisseaux. Ce chiffre peut être réduit si certains pays importateurs ne ratifient pas l'accord.

Céréales secondaires.—La Commission canadienne du blé a continué de soutenir les prix de l'avoine et de l'orge au cours de la campagne agricole de 1948-1949. Le 9 juillet 1948, le gouvernement annonçait le paiement de 5c. le boisseau pour l'avoine et de 11c. le boisseau pour l'orge livrées et vendues par les producteurs de l'Ouest du 1^{er} août au 21 octobre 1947, alors que le prix de ces céréales était débloqué. On a distribué en tout \$5,111,529. Les compagnies d'élevateurs ont aussi effectué des versements d'ajustement.

Il a été annoncé le 7 mars 1949 que la Commission canadienne du blé distribuerait \$8,672,233 aux producteurs de l'Ouest qui avaient livré de l'avoine et de l'orge en 1947-1948. Cette somme constituait le surplus accumulé dans la caisse de péréquation; les versements s'établissaient à 5.881c. le boisseau pour l'avoine et à 6.789c. le boisseau pour l'orge.

Capacité des élevateurs à grains autorisés.—Le 1^{er} décembre 1948, la capacité totale des élevateurs à grains autorisés s'établit à 486 millions de boisseaux, contre 482 millions en 1947. Les élevateurs ruraux de l'Ouest et leurs annexes, dont la capacité est de 265 millions de boisseaux, peuvent emmagasiner plus de la moitié de ce volume. La capacité d'emmagasinage des grains à la tête des Grands lacs est de 80 millions de boisseaux; les ports du littoral de l'Ouest, du Saint-Laurent et des provinces Maritimes peuvent emmagasiner 47 millions de boisseaux pour expédition outre-mer. Le tableau détaillé indiquant la capacité des élevateurs à grains, lequel paraissait autrefois ici, se trouve à la section 3, sous-section 1, du présent chapitre, p. 890-891.

3.—Inspection de grains canadiens, campagnes terminées le 31 juillet 1947 et 1948

Grains	1947			1948		
	Division de l'Ouest	Division de l'Est	Total	Division de l'Ouest	Division de l'Est	Total
	boisseaux	boisseaux	boisseaux	boisseaux	boisseaux	boisseaux
Blé de printemps.....	308,665,822	—	308,665,822	233,650,559	—	233,650,559
Blé d'hiver.....	3,020,168	976,793	3,996,961	1,630,248	2,122,298	3,752,546
Totaux, blé.....	311,685,990	976,793	312,662,783	235,280,807	2,122,298	237,403,105
Avoine.....	90,466,390	61,940	90,528,330	66,073,262	—	66,073,262
Orge.....	55,567,860	88,356	55,656,216	57,311,706	5,260	57,316,966
Seigle.....	5,494,760	70,122	5,564,882	9,623,063	1,522,271	11,145,334
Graine de lin.....	4,371,310	37,357	4,408,667	9,419,921	84,230	9,504,151
Mais.....	42,000	4,563,359	4,605,359	76,590	3,132,870	3,209,460
Sarrasin.....	1,250	9,040	10,290	—	61,647	61,647
Grains mélangés.....	1,653,075	—	1,653,075	1,281,600	3,000	1,284,600
Totaux, tous grains.....	469,282,635	5,806,967	475,089,602	379,066,949	6,931,576	385,998,525